

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUJ-HM.

Le Président

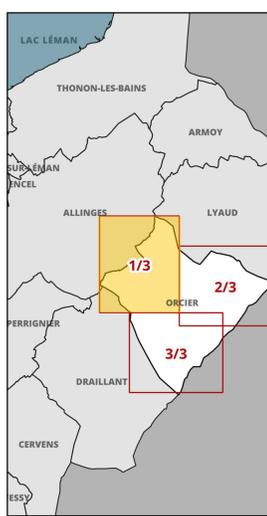
MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 1/3 SECTEUR : NORD-OUEST  
Échelle : 1:2 600  
Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009



### ZONAGE

Contours de zonage (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

### PRESCRIPTIONS

#### Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

#### Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

### Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

### Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

### Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Trame commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Trame commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

### INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

### CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Parcelles

### Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
9	Parking	Commune
105	PAV et parking	Commune
113	Commerces, services et cabinet médical	Commune
114	désenclavement des parcelles d'intérêt général en rejoignant la RD36, largeur 8m pour piste cyclable, cheminement piétons et accès véhicules. Cheminement piétons déjà existant à élargir	Commune
115	Bibliothèque/logements	Commune
174	Liaison piétonne	Commune
263	Emplacement réservé : ER à créer : liaison routière et piédestre minima 7mètres de large - 50mètres de long	Commune
486	Sécurisation du carrefour entre le chemin de Batailleux et la route du Laud (RD n°35)	Commune
487	Réalisation d'un projet d'intérêt général (médiathèque et commerces)	Commune
488	Aménagement et acquisition du chemin sur Fosges	Commune
490	Aménagement d'un cheminement piéton entre la route du Col (RDn°36) et l'école (2m de large)	Commune
492	Sécurisation du carrefour entre le chemin de Batailleux et la route du Laud (RD n°35)	Commune
493	Création d'un cheminement piéton entre le chemin sur Fosges et le hameau de Chamaisy (2m de large)	Commune

